

Syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres-Seine (SYAGE)

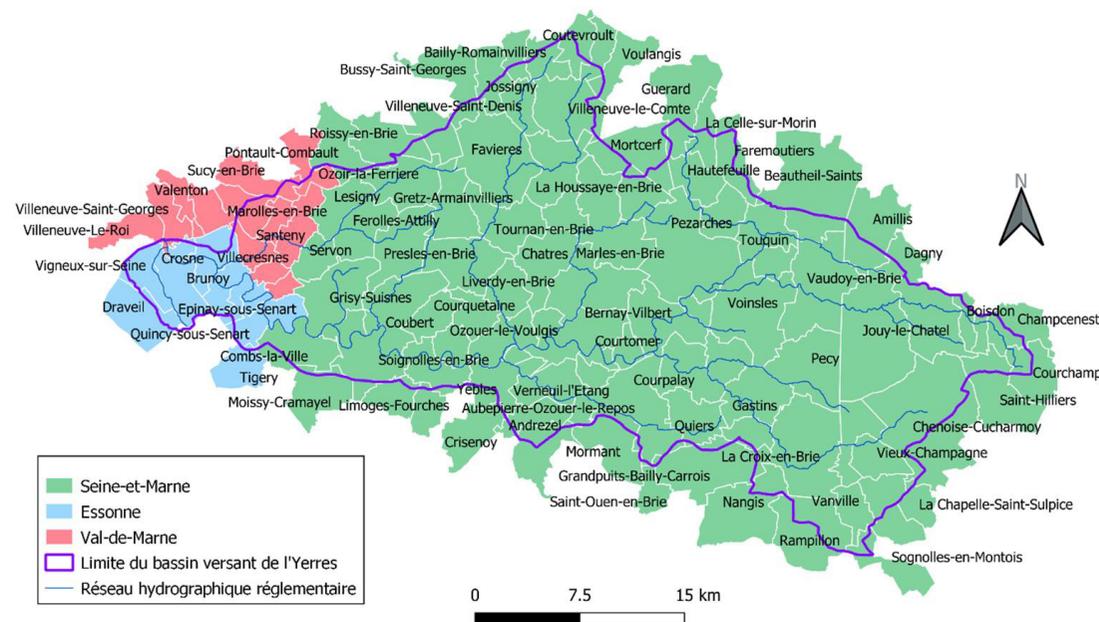
La chambre régionale des comptes d'Île-de-France a contrôlé la gestion du syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres (SYAGE) dans le cadre de travaux communs des juridictions financières relatifs à la politique de gestion quantitative de la ressource en eau, destinés à évaluer l'adaptation de la gouvernance de l'eau aux défis posés par le changement climatique, ainsi que la prise en compte de ces sujets par les documents de planification.

Un syndicat d'assainissement devenu établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) de l'Yerres en 2021

Créé en 1952 sous la dénomination « Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la région de Villeneuve-Saint-Georges » dont l'unique compétence était l'assainissement collectif et non collectif, le SYAGE est un syndicat mixte à la carte comptant plus de 120 adhérents (28 communes et 25 groupements de communes).

Depuis 2011, il est la structure porteuse de la commission locale de l'eau de l'Yerres. Celle-ci est chargée d'élaborer et de suivre le **schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)**, instrument de planification pluriannuelle pour parvenir à restaurer le bon état des eaux de l'Yerres et de la nappe souterraine du Champigny, conformément aux objectifs fixés par la directive européenne cadre sur l'eau du 23 octobre 2000.

Périmètre du SAGE



source : rapport d'activité 2019 du contrat de bassin Yerres-Amont

Devenu EPAGE en 2021, il bénéficie d'un siège et d'une voix au comité de bassin Seine-Normandie.

Le SAGE se décline en deux contrats de bassin, le « contrat de bassin Yerres aval et du Réveillon » et le « contrat de bassin Yerres amont ». Le premier concerne une partie des trois départements de l'Essonne, la Seine-et-Marne et le Val-de-Marne, sur un territoire qui s'étend sur plus de 25 communes et une population d'environ 300 000 habitants. Le second, plus vaste, concerne 85 communes de Seine-et-Marne pour une population d'environ 200 000 habitants.

Par sa superficie de plus de 1 000 km², le SAGE de l'Yerres est le 4^{ème} sur les onze de la région Île-de-France. Adopté en 2011, cet outil de planification est en cours de révision avec pour échéance le premier semestre de 2023.

Cette révision s'appuie sur un bilan aux résultats mitigés, marqué par un suivi des actions encore perfectible et sur une vision prospective stratégique pour le bassin à horizon 2054. Elle vise à rendre compatible le SAGE avec les orientations du nouveau schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027, en vigueur pour le bassin de la Seine et les cours d'eau côtiers normands.

La gestion encadrée du partage de la ressource en eau surtout utilisée pour l'alimentation en eau potable (AEP)

L'utilisation de l'eau dans le bassin est marquée par d'importants

prélèvements pour l'alimentation en eau potable, suivis de ceux pour l'irrigation des cultures et les activités industrielles. A elle seule, la nappe du Champigny représente plus de 95 % des prélèvements en eau toutes utilisations confondues. L'impact des utilisations sur son niveau a conduit, en 2009, à son classement en zone de répartition des eaux (ZRE). Depuis, les prélèvements sur la ZRE sont plafonnés et soumis à des autorisations devant respecter une ventilation de répartition (eau potable majoritairement) dans le but de préserver son niveau et un suivi du partage de la ressource.